



3 rue Chopin
62179 WISSANT

<http://amisdewissant.com/>

«ORGANISATION»
«CIVILITE» «NOM»
«ADRESSE»
«DPT» «VILLE»

Objet : Rechargement en sable de la Baie de Wissant.

«CIVILITE»

Notre Association, représentant plus de 350 familles, est préoccupée par l'urgence de pourvoir au rechargement de la baie de Wissant, et de la désignation d'un Maître d'Ouvrage pour cette action. Nous vous joignons une synthèse des documents officiels disponibles sur la justification et l'urgence de cette intervention.

Leurs auteurs attirent l'attention sur la priorité du maintien du niveau de sable à un niveau suffisant pour réduire les risques :

- sur le franchissement de perré,
- la protection des ouvrages.

L'utilisation du sable en excédent lors du projet « Calais Port 2015 » est une opportunité exceptionnelle qui ne se reproduira pas avant longtemps. La disponibilité de ce sable est possible, imminente, probablement avant à la reconstruction du perré.

Il semble que tous les élus et techniciens soient d'accord sur cette nécessité, et que les financements sont possibles, voire attribués.

Les délais de mise en œuvre et la bonne utilisation des deniers publics appelleraient à une coordination avec le projet de reconstruction du perré, d'autant que le financement de ce dernier paraît difficile.

Par ailleurs, cette action apporterait un complément de qualité environnementale et paysagère dont souffre actuellement le Grand Site des Deux-Caps. Il permettrait de sauvegarder à moyen et long terme l'exceptionnelle biodiversité du marais de Tardinghen, aujourd'hui menacé de submersion marine.

Vous comprendrez notre inquiétude légitime, vu l'urgence, et aimerions être informés sur les décisions que vous prendrez à ce sujet.

Dans l'attente de vous lire, recevez, «CIVILITE», l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site »
Pour le Conseil d'administration,

Alain TOULEMONDE
Président

Au verso : liste de diffusion

En annexe : « Historique des recommandations de ré ensablement »

LISTE DE DIFFUSION

Préfecture de Région
Préfecture du Pas-de-Calais
Ministère de la Mer
Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Conseil Département du Pas-de-Calais
Madame la Députée de la 6ème circonscription du Pas-de-Calais
Communauté de Communes de la Terre des Deux-Caps
Monsieur le Maire de Wissant
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de Wissant
Monsieur le Maire de Tardinghen
Monsieur le Maire d'Escalles
Monsieur le Maire d'Audinghen

Copie pour information :

Aux associations wissantaises :

Dune d'Aval
Baie d'Authie
ASHBW

Aux Organismes :

EUCC-France
Université du Littoral de la Côte d' Opale
Syndicat mixte de la Côte d'Opale
Association Nationale des Elus du Littoral

Aux médias :

Locaux
Nationaux

Historique des études, rapports et décisions traitant du rechargement en sable de la Baie de Wissant

1. 2003 le rapport PLAGE (Plan Littoral d'Action pour le Gestion de l'Erosion) et le diagnostic préliminaire de reconstruction de la digue de 1998 citent les phénomènes d'abaissement du niveau de l'estran. (info : rapport d'expertise DORP).
2. CETMEF -2004 Etude de faisabilité pour la protection de la Baie de Wissant contre l'érosion marine. Approche qualitative du fonctionnement hydro sédimentaire de la Baie et son application pour la définition de solutions :
 - « Laisser faire conduirait à une poursuite des processus actuels d'érosion et à une mise en péril des ouvrages de front de mer ».
 - « Cette étude préconise de recourir à un ré-ensablement massif du centre de la Baie afin de protéger les zones urbanisées et de requalifier globalement ce site à haute valeur touristique et paysagère ».
2. Mai 2004 Résultat de l'étude commandée par la CCT2C Maître d'ouvrage pour le projet
« Etude de la faisabilité pour la baie de Wissant contre l'érosion marine ».
 - en page 4 dans le « contexte local l'abaissement de l'estran dont les conséquences possibles sont la perte de plage et la déstabilisation de l'ouvrage de défense par affouillement.... »
 - en page 7 : « recherche de solution : Etude d'impact du rechargement de la plage proposé dans le cadre du Schéma de conservation et de gestion du trait de côte (C.E.T.E.) »
3. 26 juillet 2004 (Rapport d'expertise DORP, page 48)
La Sous-préfecture de Boulogne demande au SMBC et au SMCO une étude de prise en charge de la maîtrise d'œuvre d'une étude de faisabilité des travaux permettant de réduire l'abaissement de l'estran.
4. 2006 Rapport SOGREAH phase 1 Le contexte
Suite au point précédent, le SMCO mène cette étude (en 3 phases) avec le parrainage du Préfet de Région et de la Communauté de Communes des 2 Caps.
 - page 10 : « l'ensemble de cette zone est fortement érodé, et le très bas niveau de l'estran devant le perré constitue une menace pour la pérennité de l'ouvrage »
 - page 30 : « Ces ouvrages sont également le siège de fortes agitations (ressac) en cas d'atteinte par les vagues qui ont pour effet d'accroître le processus d'érosion au pied de l'ouvrage, et généralement génératrices d'affouillement en périodes de tempête ».
5. 2006 Rapport SOGREAH phase 2 Le rechargement en sable
 - Sur un linéaire de 2.500 mètres,
 - Berme de 30 M à la cote 8.55 CM,
 - Soit un volume à cette époque de 306.000 m3.
6. 2006 Rapport SOGREAH phase 3
 - Description et évaluation de trois scénarii pour choix du dispositif de maintien de l'ensablement.
7. 2008 EUCC France
Colloque de Wissant « le littoral : dire / subir / agir » :
 - page 9 chapitre 3.2 « la méthode douce... »
8. 2009 Rapport de l'expert DORP page 34, suite à destruction partielle du perré :
« Il est retenu que la ruine de la digue provient :
 - Du désensablement de la plage (phénomène prépondérant),
 - De l'existence d'un gradient hydraulique de contournement... »
9. 2011 Préfet du Pas-de-Calais (La Voix du Nord, le 21 avril)
 - « Wissant n'a sans doute pas les moyens financiers ni les capacités humaines pour refaire son perré »,
 - « Wissant doit s'adresser à sa communauté de communes ».
10. 2012 Lancement du programme municipal de reconstruction du perré et disponibilité du sable de Calais Port 2015.
 - Page 21 du document « définition du programme » on peut lire que « Les travaux de reconstruction de la digue devront être réalisés avant cette échéance (2016) afin de préserver la sécurité des biens et des personnes et rétablir l'aspect touristique de la digue promenade ».

Origine : Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site »

Tous les documents sont disponibles sur notre site Internet <http://amisdewissant.com/>